CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire Direction de l'Agriculture et des Territoires 22.64

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 MAI 2020 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): MME MARTINE VASSAL / M. LUCIEN LIMOUSIN

OBJET: Agriculture urbaine: subventions aux associations 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'agriculture urbaine (AU) peut se définir comme tout acte maîtrisant le cycle végétal ou animal dans un but de production alimentaire en zone urbaine ou périurbaine.

Caractérisée par son lien fonctionnel avec la ville, elle est représentée par une grande diversité de projets variant selon leur mode économique (vente de produit, aides publiques, prestations) leurs formes, souvent innovantes, de production et leur approche multifonctionnelle, la plupart du temps à visée pédagogique et sociale appuyée sur l'acte de production.

Elle peut également avoir un rôle dans l'économie circulaire et être un facteur d'insertion en lien avec notre politique départementale. En créant des poumons verts, elle permet une diminution des émissions de Co² et participe également à l'émergence d'innovations favorisant la participation citoyenne.

L'agriculture urbaine est enfin une source de produits alimentaires frais pour les villes, qui, même si elle reste marginale, agit comme un levier fort de sensibilisation au consommer local. Elle favorise l'intérêt des citadins pour le monde agricole et offre un vecteur de prise de conscience des enjeux de l'agriculture : besoin de préserver une agriculture à proximité des villes et nécessité de porter ses choix alimentaires vers des productions locales et de qualité.

Autant d'enjeux qui résonnent particulièrement dans la situation de crise sanitaire que nous traversons aujourd'hui.

C'est d'ailleurs dans un contexte marqué à la fois par la perte de surfaces agricoles, par de forts enjeux alimentaires et par la pression des effets du changement climatique, que la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé le 24 octobre 2019 son plan de développement de l'agriculture urbaine.

L'objectif de ce plan à la mise en œuvre duquel le Conseil départemental s'associe, est de développer une agriculture à la fois productive et génératrice de services collectifs en zone urbaine, en ouvrant de nouvelles pistes d'expérimentation en faveur d'un développement durable de la ville.

Dans ce cadre et en application de sa délibération du 18 octobre 2018 le Département propose une mesure de soutien aux investissements à hauteur de 40 % HT des investissements éligibles, auxquels s'ajoutent une bonification de 20 % si le projet répond à une logique de coopération et/ou d'innovation, et une aide en fonctionnement de 30 % du coût d'animation de ces projets.

Par ailleurs, le Conseil départemental a décidé de soutenir les acteurs de l'agriculture urbaine sous forme de subvention pour leur fonctionnement général.

Conformément à ce dispositif d'accompagnement, ce rapport propose l'attribution de huit subventions figurant dans le tableau annexé au présent rapport pour un total de subventions de 118 081,00 €selon la répartition suivante :

- 57 973,00 €en fonctionnement
- 60 108,00 €en investissement

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL